
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES MEDIAS



**10è UNIVERSITES AFRICAINES DE LA
COMMUNICATION DE OUAGADOUGOU**

Ouagadougou, 16 au 18 novembre 2017

THEME : Médias sociaux et formation des opinions en Afrique

APPEL A COMMUNICATIONS

Août 2017

I. Contexte et justification

Les Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou (UACO) sont un cadre international d'échanges et de partage d'expériences regroupant des experts et des professionnels de l'information et de la communication autour des enjeux et des défis du secteur et de réflexion sur la société de l'information et de la communication. Elles sont une occasion d'offrir, aux professionnels des médias, aux communicateurs, aux universitaires et aux étudiants africains, des opportunités de partager leurs expériences avec leurs homologues du reste du monde sur des thèmes se rapportant à la communication.

A ce titre, les UACO poursuivent les objectifs suivants :

- 1- promouvoir le professionnalisme, l'éthique et la déontologie dans les médias ;
- 2- promouvoir les métiers de la communication ;
- 3- promouvoir la liberté de presse et d'expression ;
- 4- offrir une tribune d'échanges entre professionnels et experts des médias ;
- 5- renforcer la confraternité entre acteurs de l'information et de la communication ;
- 6- contribuer à la consolidation de la démocratie ;
- 7- contribuer au rayonnement international du Burkina Faso.

Organisées pour la première fois en 2004, sous le thème « *NTIC et mondialisation : les médias francophones face aux mutations technologiques* », les UACO sont une manifestation d'importance majeure du secteur de l'information et de la communication au Burkina Faso. L'engouement et le succès croissants ont fait de l'événement une référence africaine, ouverte à toutes les compétences africaines et internationales du secteur de l'information et de la communication. De nombreux partenaires, ayant trouvé en cette initiative une bonne opportunité d'échanges entre les acteurs de la communication et de l'information, n'ont pas hésité à apporter leur soutien à la manifestation.

Cependant, le contexte sociopolitique délétère du Burkina Faso a entraîné la suspension de l'organisation de la manifestation en 2015. Sa relance fait suite à une nouvelle dynamique impulsée en 2016 aux UACO par le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP), en vue de mieux les pérenniser, en tant que patrimoine imprescriptible pour les professionnels de l'information et de la communication.

C'est dans cette nouvelle dynamique que la Direction Générale des Médias (DGM), sous l'égide du Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP) organise la X^{ème} édition des UACO du 16 au 18 novembre 2017.

Le thème de cette X^{ème} édition est « **Médias sociaux et formation des opinions en Afrique** ». L'objectif de cette édition est d'améliorer positivement la formation plurielle des opinions favorisée par les médias sociaux.

II- Appel à contributions

Les UACO ont un caractère pluridisciplinaire. Il est souhaitable que toutes les disciplines de l'information et de la communication, ainsi que les courants d'opinions soient représentés, afin de bâtir un corpus de connaissances et de savoirs sur l'information et la communication au Burkina Faso.

Par conséquent, le Comité Scientifique lance cette invitation aux professionnels de l'information et de la communication, aux chercheurs, aux experts, aux étudiants et aux autres acteurs du monde du développement (cadres des ministères, ONG, Associations, etc.) à soumettre une proposition de communication sur l'un des sous-thèmes ci-dessous :

Sous-thème 1. « Médias sociaux : opportunités ou menaces pour les médias classiques » ?

L'irruption de l'utilisateur-communicant dans le champ médiatique avec le développement des outils du Web 2.0 bouleverse la manière de produire et de diffuser l'information. Les professionnels des médias ne sont plus les seuls acteurs du secteur.

Si l'on a très vite parlé de journalisme citoyen, quelles formes de collaboration ou de cohabitation les professionnels des médias peuvent-ils entretenir avec ces nouveaux acteurs ?

L'information se consomme de plus en plus sur les médias sociaux où la production journalistique est parfois marginale à côté de la profusion d'informations produites par les internautes sous forme de données brutes

Cette crise structurelle des médias avec la remise en cause de leur utilité sociale (E. Scherer, 2015) comme l'illustrent à souhait Donald Trump aux Etats-Unis et Jean-Luc Mélenchon en France pose aussi la question du modèle économique.

A quel prix et pour quel public les médias continueront-ils de produire une information de qualité pour un lecteur plus pressé d'être au courant que d'être informé et de moins en moins disposé à payer pour s'informer ? Face à ces changements impulsés par les médias sociaux, les médias traditionnels vont-ils mourir comme certains l'ont annoncé ou pourront-ils se réinventer aux plans éditorial et économique pour continuer d'exister ? Comment ?

Sous-thème 2. « Médias sociaux : expression citoyenne et défis sécuritaires ».

L'explosion des plates-formes de communication numérique a généré, concomitamment, la multiplication des risques liés à l'utilisation de ces outils technologiques, en favorisant la prise de parole sans filtre des citoyens. Il en est ainsi des médias sociaux souvent épinglés comme nouveaux espaces favorisant la diffamation, l'atteinte à la vie privée, l'incitation à la haine raciale et toutes formes d'intolérance, etc.

Avec les sommes considérables d'informations qu'ils mettent à disposition du public, les réseaux sociaux, qui offrent souvent une bonne photographie de l'opinion d'un peuple à un moment donné, peuvent être d'excellents outils de renseignement, de collectes d'informations sensibles dont l'exploitation est favorisée par les technologies de traçage et de ciblage très affinés. Les médias sociaux deviennent ainsi des plates-

formes très fertiles d'actes cybercriminels pouvant conduire à l'atteinte aux intérêts fondamentaux des nations. Les internautes sont-ils toujours conscients de ces dangers ?

Mais comment lutter contre ces risques tout en garantissant les libertés des citoyens quand certains Etats n'hésitent pas à pratiquer la censure, à restreindre ou interdire leur utilisation de ces réseaux ?

Sous-thème 3. « Quelle responsabilité civile, pénale et sociale pour les utilisateurs des médias sociaux » ?

Les médias sociaux ne sont pas une zone de non droit. Même en l'absence de textes juridiques spécifiques applicables à ces plates-formes de communication, le cyberspace reste un territoire régi par des lois, limitées qu'elles puissent être, dans leur application face à des acteurs souvent déterritorialisés.

Quelques procès déjà enregistrés au Burkina (Tasséré Sawadogo contre Alassane Traoréⁱ et Naïm Touréⁱⁱ) ont prouvé que la loi pouvait s'adapter à ce nouvel espace aussi, en dépit des spécificités de celui-ci.

Mais les usagers sont-ils toujours conscients de leurs responsabilités civile, pénale, sociale ? Comment appliquer la loi (par nature liée à un territoire) à un espace qui s'affranchit de l'espace et du temps ? Quelle coopération judiciaire mettre en œuvre dans le traitement des dossiers de cybercriminalité de nature souvent transfrontalière ?

III- Processus de sélection des présentations

Envoi des résumés

Un résumé long (2 pages maximum) de la présentation devra parvenir au Comité Scientifique au plus tard le **15 septembre 2017**. Dans le résumé, devront figurer les éléments suivants :

- Titre de la communication
- Coordonnées précises du ou des auteurs : les noms et affiliations institutionnelles des auteurs, l'adresse complète, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse électronique de l'auteur principal à laquelle sera envoyée toute information
- Sous-thème auquel la communication est destinée
- Objectifs de la communication
- Originalité du sujet
- Données utilisées
- Méthode (s) d'analyse utilisée (s)
- Principaux résultats attendus : l'accent devra être mis sur les évidences et les résultats qui sont susceptibles d'améliorer la formation plurielle positive des opinions

Notification aux auteurs

La notification aux auteurs dont les propositions seront retenues interviendra dans la **deuxième (2^e) quinzaine du mois de septembre 2017**.

IV- Réception des communications et notes aux auteurs

Le texte complet des communications dont le résumé a été accepté devra parvenir au Comité Scientifique au plus tard le **20 octobre 2017**, en respectant les instructions suivantes :

- Les manuscrits ne doivent pas dépasser 20 pages (en Times new roman 12, interligne double), sans compter les annexes
- Les manuscrits doivent être accompagnés d'un résumé de 150 mots au maximum en français et en anglais
- L'institution de rattachement de chaque auteur, son adresse électronique et 5 mots clés en français et en anglais devront figurer sur les manuscrits
- Les citations dans le texte sont en Times New Roman 12, entre guillemets, en style normal (jamais en italique). Les coupures sont indiquées par [...].
- Les références bibliographiques devront être réalisées de la façon suivante :
Les sources doivent être soigneusement indiquées avec renvoi en bibliographie de fin de texte.
- Toutes les références bibliographiques doivent être regroupées en fin de manuscrit selon un classement alphabétique par noms d'auteurs. Les ouvrages, rapports, thèses, mémoires, etc. doivent comporter le nombre de pages
- Les références bibliographiques seront présentées en minuscules selon les normes suivantes :
 - ✓ Livre : Nom, Initiale du prénom, Année. *Titre de l'ouvrage*. Lieu, Editeur, nombre de pages (xx p.). Exemple : Ridde V., Kouanda S. et Kobiané J.-F., 2016, *Pratiques et méthodes d'évaluation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
 - ✓ Chapitre d'un ouvrage collectif : Nom, Initiale du prénom, Année. Titre du chapitre, in Nom Initiale du prénom, *Titre de l'ouvrage*. Lieu, Editeur, nombre de page (p. xx).
Exemple : Ouédraogo, D. O. (1993) « Les migrations burkinabè sous la révolution démocratique et populaire: continuité ou rupture ? » in : Cordel D. D., Gauvreau D., Gervais R. R. et Le Bourdais C. (sous la direction de), 1993, *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, pp. 329-350.
 - ✓ Article : Nom, Initiale du prénom, Année. Titre de l'article. *Nom de la revue*, volume, numéro, nombre de pages (p. x-x). Exemple : Bougma M., LeGrand T. et Kobiané J.-F., 2015, « Fertility Decline and Child Schooling in Urban Settings of Burkina Faso », *Demography*, vol. 52, n°1, pp. 281-313.

V- Adresses d'envoi des résumés et des présentations

Les résumés sont à envoyer à l'adresse : dgmbf16@gmail.com ; en mettant en copie les adresses suivantes :

- hortensezida@gmail.com ;
 - stheos.balima@yahoo.fr ;
 - tambouraaicha@yahoo.fr ;
 - ctdrame@yahoo.fr ;
 - noedam@hotmail.com ;
 - yacoubatraore39@hotmail.com ;
 - Cyriaque.pare@gmail.com ;
 - alimafarta2@gmail.com.
-